



---

## CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2012-2013, tenue le jeudi 20 septembre 2012 à 12 h 30 en la salle D-R200 du Pavillon Athanase-David.

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 7 juin 2012
  4. Informations
  5. Suites à la grève étudiante
  6. Course au rectorat
  7. Élections au Comité exécutif
    - 7.1 Poste de 2<sup>e</sup> vice-présidente, vice-président pour un mandat du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 mai 2013  
Mise en nomination : Pierre Lebus,  
Département de didactique
    - 7.2 Poste de secrétaire pour un mandat du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 mai 2013  
Mise en nomination : Louis Martin,  
Département d'histoire de l'art
  8. Divers
- 

### Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	Cynthia Girard
	Danse	Louis-Charles Lasnier
	École de design	Lyne Lefebvre Céline Poisson
	Études littéraires	Sylvain Brehm Sylvano Santini
	Histoire de l'art Musique	Peggy Davis Connie Isenberg-Grzeda Pierre Jasmin
	École supérieure de théâtre	Yvon Baril Nancy Bussièrès
Communication	Comm. sociale et publique	Oumar Kane Charles Perraton
	École de langues École des médias	Marie-Cécile Guillot
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel Geneviève Pagé Caroline Patsias Nancy Thede
	Sciences juridiques	Gaël Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine
	Informatique	Éric Beaudry Mohamed Bouguessa Timothy Walsch

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Kinanthropologie Mathématiques	Doris Jeannotte Claude Pichet
	Sciences biologiques	Francine-M. Mayer Wanda Smoragiewicz
	Sciences de la terre et de l'atm.	
Sciences de l'éducation	Didactique Didactique des langues	Thomas Berryman Valérie Amireault Philippa Bell
	Éduc. et form. spécialisées Éducation et pédagogie	André Lemieux Pascal Ndinga
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance	Éric Weiss-Altaner Diego Amaya Cédric Okou
	Management et tech.	Skander Ben Abdallah Olivier Germain David Hohlford Xavier Olleros
	Marketing Organisation et ress. hum.	Lova Rajaobélina Marie-Ève Lapalme Francisco Villanueva
	Sciences comptables Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	Yvon Fauvel René Audet Sylvain Lefèvre
Sc. humaines	Géographie Histoire	Anne Latendresse Yves Gingras Piroska Nagy Julia Poyet
	Linguistique Philosophie Psychologie	Elizabeth Smith Robert Serge André Achim Ghassan El-Baalbaki Maryvonne Merri Marie-Hélène Véronneau
	Sciences des religions	François Gauthier Jean-Jacques Lavoie Dominic Beaulieu-Prévost Natacha Godbout Julie Lavigne
	Sexologie	
	Sociologie Travail social	Louis Gaudreau

---

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président	Jean-Marie Lafortune
	1 <sup>er</sup> vice-président	Michel Laporte
	2 <sup>e</sup> vice-président	
	3 <sup>e</sup> vice-président	(vacant)
	Secrétaire	Pierre Lebuis
	Trésorier	Mario Houde

Représentantes, représentants de faculté

Arts	
Communication	
Science politique et droit	Rémi Bachand
Sciences	
Sciences de l'éducation	Delphine Odier-Guedj
Sciences de la gestion	Olga Navarro-Flores
Sciences humaines	Stéphane Bernard

---

*Autres participantes, participants*

<b>Faculté</b>	<b>Département</b>	<b>Nom</b>
Arts	École supérieure de théâtre	Maud Gendron-Langevin
Communication	Communication sociale et publique École de langues Médias	Chantal Arousseau Djaouida Hamdani Jessica Payeras-Robles André Breton
Science politique et droit	Science politique Sciences juridiques	Francis Dupuis-Déri Rachel Chagnon
Sciences	Mathématiques	François Bergeron Jean-François Maheux
Sc. de l'éducation	Didactique Éducation et formation spécialisées	Anik Meunier Jean Horvais
Sc. de la gestion	Finance  Sciences comptables Sciences économiques	Jean-Yves Filbien Jean-Pierre Gueyie Aymen Karoui Alexandre Roch Robert Robillard Steven Ambler Kristian Behrens Claude Fluet Jean-Denis Garon Marie-Louise Leroux Charles Séguin Dalibor Stevanovic Pierre-Yves Yanni
Sciences humaines	Histoire Philosophie Sociologie	John Drendel Jacques Aumètre Anouk Bélanger
Conseiller FP-CSN	Alain Brouillard	

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président du SPUQ, Jean-Marie Lafortune, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Charles Perraton, appuyée par Gaël Gidrol-Mistral, Nancy Thede, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Pascal Ndinga, appuyée par Gaël Gidrol-Mistral, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 7 juin 2012

Sur proposition de Mark-David Mandel, appuyée par Charles Perraton, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 7 juin 2012 est adopté sans modification.

#### 4. Informations

##### *Forums et États généraux sur l'enseignement supérieur*

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a annoncé la tenue d'un sommet sur l'université le 25 octobre prochain. Les membres du SPUQ ont reçu par courriel l'information à ce sujet.

Par ailleurs, les étudiantes, étudiants de l'UQAM aux cycles supérieurs veulent aussi organiser la tenue, sur trois jours, d'États généraux sur l'université (à partir du 16 octobre).

De son côté, au lendemain des élections, la première ministre a aussi annoncé un Sommet sur l'enseignement supérieur.

Les initiatives de la FQPPU et des étudiantes, étudiants sont à voir comme des occasions de se préparer au Sommet organisé par le gouvernement et d'élaborer des propositions qui pourront y être soumises.

Dès la semaine prochaine, le Comité exécutif commencera à préparer un mémoire pour le Sommet annoncé par le gouvernement.

##### *Comités de travail du SPUQ*

Trois comités vont débiter leurs travaux dès cet automne autour de problématiques qui touchent la condition professorale : conciliation travail et famille-vie personnelle (responsables : Martine Delvaux et Elsa Galerand); représentativité des membres professoraux dans les instances académiques de l'UQAM (responsable : Paul Bélanger); environnements numériques d'apprentissage (responsable : Frédéric Fournier).

Ces comités feront rapport aux instances en janvier prochain de manière à examiner les aspects dont il pourrait être tenu compte dans le projet de convention collective.

##### *Rencontres SPUQ*

Des rencontres ont été organisées à l'intention des nouvelles et nouveaux professeurs les 14 et 21 septembre.

Une invitation sera lancée auprès des déléguées et délégués syndicaux pour les 12 et 19 octobre. Il en sera de même auprès des directions de département (1<sup>er</sup> et 2 novembre) et des directions de programmes (29 et 30 novembre pour le 1<sup>er</sup> cycle; 6 et 7 décembre pour les cycles supérieurs).

##### *Bourses SPUQ*

Une somme de 40 000 \$ est consacrée à des bourses du SPUQ dont l'attribution est assurée par la Fondation de l'UQAM : une bourse d'intégration; neuf bourses au premier cycle; sept bourses au deuxième cycle; quatre bourses au troisième cycle.

Des précisions seront apportées aux critères pour augmenter l'étendue les candidatures :

- possibilité pour les étudiantes, étudiants à temps partiel de soumettre leurs candidatures;
- levée de la restriction concernant l'impossibilité de cumuler plusieurs bourses;
- précision des critères de l'engagement social et communautaire pour élargir la portée au service à la collectivité à l'intérieur de l'université.

Le SPUQ s'assurera de faire de la publicité auprès des directions de programmes.

##### *Rapport de la Commission des études*

Rémi Bachand, membre de la Commission des études, donne un aperçu des principaux débats à la dernière réunion :

- Il y a eu une discussion importante autour d'un certificat d'éducation à la petite enfance à l'intention des communautés autochtones, dont une cohorte à qui les cours seront donnés en anglais. Après discussion, un consensus s'est dégagé pour accepter le programme malgré le fait qu'une partie du programme sera offerte en anglais,

sous réserve d'un retour devant la Commission des études si le programme devait toucher une autre cohorte en anglais.

- Concernant la date limite pour la remise des notes pour la session d'hiver 2012, les enseignantes et enseignants pourront utiliser la note « # » pour permettre aux étudiantes et étudiants de remettre leurs travaux à une date ultérieure à la date initialement prévue de remise des notes associée à la fin de la session.
- Il y a aussi eu adoption à l'unanimité, et en l'absence du recteur, d'une résolution qui reconnaît le préjudice de non-versement de l'aide financière en septembre et qui demande à la direction de poursuivre ses démarches pour que la situation soit corrigée.

## 5. Suite à la grève étudiante

Le président fait une brève présentation de la situation qui prévaut à la suite des élections du 4 septembre.

Dans ce contexte, la résolution adoptée par l'Assemblée générale du 23 août est désormais inopérante : elle a permis toutefois de protéger les membres qui ont été confrontés à la poursuite de la grève entre le 27 août et le 7 septembre.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Michel Laporte, présente les démarches et les résultats des négociations avec la direction concernant les conditions de travail dans le cadre de la reprise des cours. La direction a accepté de considérer des cas particuliers, d'où l'invitation faite aux membres de faire connaître les situations problématiques. Près d'une trentaine de cas ont été colligés et des solutions ont été trouvées dans presque tous les cas. Pour les cours annulés pour la session d'été, qui faisaient partie de la tâche normale d'enseignement, des pourparlers sont à venir. De plus, une somme de 750 \$ pour chaque cours de trois crédits (un crédit a une valeur de 250 \$) sera versée à chaque professeure, professeur et maître de langue dans le cadre du prolongement de la session entre le 27 août et le 30 septembre. Dans ce cas, des mesures particulières sont à finaliser puisque les maîtres de langue n'ont pas de Fonds C.

Pour les professeures, professeurs qui remplacent une, un collègue ou une personne chargée de cours, un montant correspondant à trente heures (sur la base de la valeur de 5 000 \$ pour un cours de quarante-cinq heures) sera versé également dans le Fonds C.

Les sommes versées dans le Fonds C ne sont pas dédiées et peuvent donc être utilisées selon les règles en vigueur.

Par ailleurs, des mesures avaient déjà été convenues pour les professeures, professeurs bénéficiant d'un congé sabbatique ou partant à la retraite.

En ce qui a trait aux auxiliaires d'enseignement, la situation semble plus compliquée, l'information véhiculée à ce sujet semblant varier d'une faculté à l'autre.

### *Demande d'une commission d'enquête publique*

Le secrétaire, Pierre Lebus, introduit le projet de résolution en faisant référence à une lettre qui est parue le matin même dans *Le Devoir*.

Francis Dupuis-Déri présente le sens de la démarche qu'il a entreprise pour préparer une lettre ouverte demandant une Commission d'enquête publique sur les opérations policières.

### **DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES OPÉRATIONS POLICIÈRES LORS DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la déclaration conjointe en date du 19 avril 2012 de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ),

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) dénonçant la judiciarisation du conflit étudiant et l'instauration d'un climat de peur sur les campus universitaires, où des professeures, professeurs « *ont subi l'intimidation d'agents de sécurité et de policiers* » et où « *la situation a dégénéré et a donné lieu à des arrestations injustifiées* »;

- ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ à sa réunion du 26 avril 2012 (12CS630 — Dénonciation de la brutalité policière) qui, entre autres, « *dénonce la présence répétée des corps policiers sur les campus des collèges et des universités* », « *condamne l'usage de la force excessive et disproportionnée par les policiers, les arrestations de masse ainsi que la brutalité gratuite et le manque de discernement manifestés par plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions* », « *condamne la dérive autoritaire qui vise à la criminalisation de la contestation citoyenne lors des manifestations* » et « *demande au gouvernement de donner des directives aux corps policiers pour que cesse la violence sur les étudiantes, étudiants et les personnes qui leur donnent leur appui* »;
- ATTENDU la lettre signée par Francis Dupuis-Déri et endossée par 131 professeures, professeurs et chargées, chargés de cours, demandant une commission d'enquête au sujet des opérations policières pendant la grève étudiante, parue le 19 septembre 2012 dans *Le Devoir*;
- ATTENDU que la grève menée par le mouvement étudiant a été marquée par la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, un bilan provisoire relevant 3 387 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012;
- ATTENDU que plusieurs de ces arrestations ont été effectuées lors d'encerclements de masse, pratique pour laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été critiqué par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en novembre 2005, qui avait même demandé la tenue d'une commission d'enquête qui n'a jamais vu le jour;
- ATTENDU les nombreuses blessures graves infligées à des manifestants;
- ATTENDU que les médias et les vidéos amateurs ont aussi révélé un profond mépris des forces policières envers les étudiantes et les étudiants, ce qui s'exprimait par des volées d'insultes à leur endroit, y compris des propos sexistes et homophobes;
- ATTENDU le caractère arbitraire des interventions policières, à la fois quant à l'intervention elle-même (intervenir ou non), au moment de l'intervention (avant, pendant ou après une manifestation), à la manière d'intervenir (plus ou moins brutalement), au type d'intervention (charge de dispersion ou encerclement de masse ou arrestations ciblées), aux armes utilisées et aux justifications légales évoquées (tel ou tel règlement, et donc telle ou telle contravention et accusation);
- ATTENDU que des dizaines de citoyennes et de citoyens (y compris des journalistes du *Devoir*) ont été interpellés et détenus en plein air pendant de longues heures en marge du Grand prix F1 de Montréal, simplement pour avoir arboré un carré rouge en tissu, et sans qu'aucune accusation ne soit portée;
- ATTENDU qu'au lieu d'appeler les policiers au calme et à la retenue, plusieurs membres de Conseil des ministres, y compris le premier ministre Jean Charest, ont dénoncé de manière unilatérale la « violence » et l'« intimidation » des étudiants, tout en félicitant les policiers pour l'excellence de leur travail,

même à la suite d'interventions ayant entraîné des blessures très graves;

ATTENDU que deux organismes, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, ont demandé au printemps de manière indépendante la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policière lors de la grève étudiante et qu'une pétition à ce sujet a recueilli 11 000 signatures;

ATTENDU qu'à la fin du mois de mai, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué les nouvelles restrictions légales au droit de manifestation (Loi 12 et règlement municipal antimasques) et la répression policière qui visait le mouvement étudiant et qu'une critique à l'endroit du Québec a aussi été exprimée en juin par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au gouvernement du Québec de mettre sur pied, le plus rapidement possible, une Commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.

DEMANDE au gouvernement de créer un organisme civil indépendant et permanent qui peut enquêter sur la police.

AMENDEMENT à l'amiable

Il est suggéré d'ajouter, au troisième attendu, après « endossée par 131 professeures, professeurs et chargées, chargés de cours », « provenant de plusieurs universités ».

**12CS639 DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES OPÉRATIONS POLICIÈRES LORS DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la déclaration conjointe en date du 19 avril 2012 de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) dénonçant la judiciarisation du conflit étudiant et l'instauration d'un climat de peur sur les campus universitaires, où des professeures, professeurs « *ont subi l'intimidation d'agents de sécurité et de policiers* » et où « *la situation a dégénéré et a donné lieu à des arrestations injustifiées* »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ à sa réunion du 26 avril 2012 (12CS630 — Dénonciation de la brutalité policière) qui, entre autres, « *dénonce la présence répétée des corps policiers sur les campus des collèges et des universités* », « *condamne l'usage de la force excessive et disproportionnée par les policiers, les arrestations de masse ainsi que la brutalité gratuite et le manque de discernement manifestés par plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions* », « *condamne la dérive autoritaire qui vise à la criminalisation de la contestation citoyenne lors des manifestations* » et « *demande au gouvernement de donner des directives aux corps policiers pour que cesse la violence sur les étudiantes, étudiants et les personnes qui leur donnent leur appui* »;

- ATTENDU la lettre signée par Francis Dupuis-Déri et endossée par 131 professeures, professeurs et chargées, chargés de cours provenant de plusieurs universités, demandant une commission d'enquête au sujet des opérations policières pendant la grève étudiante, parue le 19 septembre 2012 dans *Le Devoir*;
- ATTENDU que la grève menée par le mouvement étudiant a été marquée par la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, un bilan provisoire relevant 3 387 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012;
- ATTENDU que plusieurs de ces arrestations ont été effectuées lors d'encerclements de masse, pratique pour laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été critiqué par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en novembre 2005, qui avait même demandé la tenue d'une commission d'enquête qui n'a jamais vu le jour;
- ATTENDU les nombreuses blessures graves infligées à des manifestants;
- ATTENDU que les médias et les vidéos amateurs ont aussi révélé un profond mépris des forces policières envers les étudiantes et les étudiants, ce qui s'exprimait par des volées d'insultes à leur endroit, y compris des propos sexistes et homophobes;
- ATTENDU le caractère arbitraire des interventions policières, à la fois quant à l'intervention elle-même (intervenir ou non), au moment de l'intervention (avant, pendant ou après une manifestation), à la manière d'intervenir (plus ou moins brutalement), au type d'intervention (charge de dispersion ou encerclement de masse ou arrestations ciblées), aux armes utilisées et aux justifications légales évoquées (tel ou tel règlement, et donc telle ou telle contravention et accusation);
- ATTENDU que des dizaines de citoyennes et de citoyens (y compris des journalistes du *Devoir*) ont été interpellés et détenus en plein air pendant de longues heures en marge du Grand prix F1 de Montréal, simplement pour avoir arboré un carré rouge en tissu, et sans qu'aucune accusation ne soit portée;
- ATTENDU qu'au lieu d'appeler les policiers au calme et à la retenue, plusieurs membres du Conseil des ministres, y compris le premier ministre Jean Charest, ont dénoncé de manière unilatérale la « violence » et l'« intimidation » des étudiants, tout en félicitant les policiers pour l'excellence de leur travail, même à la suite d'interventions ayant entraîné des blessures très graves;
- ATTENDU que deux organismes, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, ont demandé au printemps de manière indépendante la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policière lors de la grève étudiante et qu'une pétition à ce sujet a recueilli 11 000 signatures;
- ATTENDU qu'à la fin du mois de mai, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué les nouvelles restrictions légales au droit de manifestation (Loi 12 et règlement municipal antimasques) et la répression policière qui visait le mouvement étudiant et qu'une critique à l'endroit du Québec a aussi été exprimée en juin par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- DEMANDE au gouvernement du Québec de mettre sur pied, le plus rapidement possible, une Commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.



DEMANDE au gouvernement de créer un organisme civil indépendant et permanent qui peut enquêter sur la police.

Le vote est demandé.  
5 abstentions  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. Course au rectorat

Le président présente le contexte qui amène le syndicat à réagir au processus actuel de la course au rectorat, notamment pour mettre de l'avant un profil pour la future rectrice, futur recteur, qui traduit les attentes du corps professoral au regard de la mission spécifique de l'UQAM dans le réseau universitaire québécois.

### **COURSE AU RECTORAT : POSITION DU SPUQ SUR LE PROFIL RECHERCHÉ POUR LE POSTE DE RECTRICE, RECTEUR DE L'UQAM**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil syndical à sa réunion du 7 juin 2012 (12CS636 – Non-renouvellement du mandat du recteur) prenant « *acte de la décision du recteur Claude Corbo de ne pas solliciter de renouvellement de mandat* » et déplorant « *la vision essentiellement gestionnaire de l'université défendue par le recteur, donnant priorité aux impératifs budgétaires au détriment des orientations académiques* »;

ATTENDU la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa réunion du 14 juin 2012 (12AG393 – Course au rectorat et candidatures issues du corps professoral) exigeant « *que toutes les candidatures issues du corps professoral de l'UQAM soient retenues par le comité de sélection et soumises à la consultation selon les modalités prévues au Règlement n° 3 de l'UQAM* »;

ATTENDU le *Profil recherché pour le poste de rectrice ou recteur*, préparé par le secrétaire général sans consultation des instances de l'UQAM et balisé par le mémoire soumis au Conseil d'administration par le recteur (*Obligations et engagements institutionnels de l'UQAM : Note pour la succession au rectorat*), qui demande notamment de « *posséder une vision stratégique qui favorise le développement de l'Université conformément à son Plan stratégique 2009-2014 et en tenant compte des objectifs de son Plan de retour à l'équilibre budgétaire 2009-2016* »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE les tentatives de la direction actuelle, particulièrement le recteur Claude Corbo et le secrétaire général Normand Petitclerc, afin de lier la future rectrice, le futur recteur à une vision stratégique purement gestionnaire.

EXIGE de la part des candidates et candidats au rectorat

- une vision de l'université qui corresponde à la mission particulière de l'UQAM, notamment au plan de l'accessibilité aux études pour les couches sociales moins favorisées, de l'engagement dans la collectivité et de l'inclusion dans le tissu urbain montréalais;
- une adhésion sans faille aux processus décisionnels démocratiques et collégiaux qui caractérisent l'UQAM;
- un engagement à défendre les aspirations de la collectivité de l'UQAM au sein de la CRÉPUQ et face au gouvernement.

DEMANDE au comité de sélection pour la désignation de la rectrice, du recteur de retenir les critères suivants concernant le profil recherché pour le poste de rectrice, recteur de l'UQAM :

1. Être titulaire d'un doctorat, ou l'équivalent, et avoir démontré au cours de sa carrière professorale une implication constante dans les trois composantes de sa tâche, contribuant à la qualité de la formation, à l'approfondissement et à la diffusion du savoir, de même qu'au fonctionnement de l'université et à son rayonnement dans le milieu.
2. Posséder une excellente connaissance de l'UQAM, adhérer à ses valeurs fondatrices et s'engager à défendre sa mission spécifique dans le réseau universitaire québécois, notamment au plan de l'accessibilité aux études et du développement de la recherche et de la création, à titre d'institution publique, urbaine, laïque et francophone à Montréal.
3. Posséder une vision de l'université où la vie académique occupe une place prépondérante et oriente l'organisation et le fonctionnement de l'université, notamment dans l'organigramme de la direction dont les candidatures aux postes de nature académique doivent être soumises à la consultation du corps professoral.
4. Démontrer une capacité à travailler en collégialité au sein de différents groupes et à exercer un leadership respectueux du mode de gestion participative de l'UQAM, s'appuyant sur la mise en place de mécanismes de consultation des unités académiques et encourageant les débats démocratiques dans les instances de l'université.
5. Démontrer, par ses engagements antérieurs et actuels au sein de l'UQAM et dans la collectivité, la capacité à défendre les aspirations des groupes représentés auprès de divers milieux (milieu universitaire, milieu culturel, monde des affaires, syndicats) et auprès du gouvernement.

Amendement

Il est proposé par Yves Gingras, appuyé par Pierre Jasmin, de rayer « au sein de l'UQAM et dans la collectivité » au cinquième paragraphe du troisième énoncé de la proposition.

Le vote est demandé.  
1 contre  
6 abstentions  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Il est proposé par Francisco Villanueva, appuyé par Pierre Jasmin, d'ajouter à la fin du premier énoncé de la proposition « et subordonnée à des intérêts de nature marchande ».

Le vote est demandé.  
18 pour  
23 contre  
8 abstentions  
REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Il est proposé par Oumar Kane, appuyé par André Achim, d'ajouter au cinquième paragraphe du troisième énoncé de la proposition les mots « au sein de l'UQAM et de sa collectivité » après « des groupes représentés ».

Le vote est demandé.  
4 contre  
4 abstentions  
REJETÉ À LA MAJORITÉ

**12CS640 COURSE AU RECTORAT : POSITION DU SPUQ SUR LE PROFIL RECHERCHÉ POUR LE POSTE DE RECTRICE, RECTEUR DE L'UQAM**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil syndical à sa réunion du 7 juin 2012 (12CS636 – Non-renouvellement du mandat du recteur) prenant « *acte de la décision du recteur Claude Corbo de ne pas solliciter de renouvellement de mandat* » et déplorant « *la vision essentiellement gestionnaire de l'université défendue par le recteur, donnant priorité aux impératifs budgétaires au détriment des orientations académiques* »;

ATTENDU la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa réunion du 14 juin 2012 (12AG393 – Course au rectorat et candidatures issues du corps professoral) exigeant « *que toutes les candidatures issues du corps professoral de l'UQAM soient retenues par le comité de sélection et soumises à la consultation selon les modalités prévues au Règlement n° 3 de l'UQAM* »;

ATTENDU le *Profil recherché pour le poste de rectrice ou recteur*, préparé par le secrétaire général sans consultation des instances de l'UQAM et balisé par le mémoire soumis au Conseil d'administration par le recteur (*Obligations et engagements institutionnels de l'UQAM : Note pour la succession au rectorat*), qui demande notamment de « *posséder une vision stratégique qui favorise le développement de l'Université conformément à son Plan stratégique 2009-2014 et en tenant compte des objectifs de son Plan de retour à l'équilibre budgétaire 2009-2016* »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE les tentatives de la direction actuelle, particulièrement le recteur Claude Corbo et le secrétaire général Normand Petitclerc, afin de lier la future rectrice, le futur recteur à une vision stratégique purement gestionnaire.

EXIGE de la part des candidates et candidats au rectorat

- une vision de l'université qui corresponde à la mission particulière de l'UQAM, notamment au plan de l'accessibilité aux études pour les couches sociales moins favorisées, de l'engagement dans la collectivité et de l'inclusion dans le tissu urbain montréalais;
- une adhésion sans faille aux processus décisionnels démocratiques et collégiaux qui caractérisent l'UQAM;
- un engagement à défendre les aspirations de la collectivité de l'UQAM au sein de la CRÉPUQ et face au gouvernement.

DEMANDE au comité de sélection pour la désignation de la rectrice, du recteur de retenir les critères suivants concernant le profil recherché pour le poste de rectrice, recteur de l'UQAM :

1. Être titulaire d'un doctorat, ou l'équivalent, et avoir démontré au cours de sa carrière professorale une implication constante dans les trois composantes de sa tâche, contribuant à la qualité de la formation, à l'approfondissement et à la diffusion du savoir, de même qu'au fonctionnement de l'université et à son rayonnement dans le milieu.

2. Posséder une excellente connaissance de l'UQAM, adhérer à ses valeurs fondatrices et s'engager à défendre sa mission spécifique dans le réseau universitaire québécois, notamment au plan de l'accessibilité aux études et du développement de la recherche et de la création, à titre d'institution publique, urbaine, laïque et francophone à Montréal.
3. Posséder une vision de l'université où la vie académique occupe une place prépondérante et oriente l'organisation et le fonctionnement de l'université, notamment dans l'organigramme de la direction dont les candidatures aux postes de nature académique doivent être soumises à la consultation du corps professoral.
4. Démontrer une capacité à travailler en collégialité au sein de différents groupes et à exercer un leadership respectueux du mode de gestion participative de l'UQAM, s'appuyant sur la mise en place de mécanismes de consultation des unités académiques et encourageant les débats démocratiques dans les instances de l'université.
5. Démontrer, par ses engagements antérieurs et actuels, la capacité à défendre les aspirations des groupes représentés auprès de divers milieux (milieu universitaire, milieu culturel, monde des affaires, syndicats) et auprès du gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Élections au Comité exécutif

Le président présente le contexte qui conduit à proposer un changement d'affectation de deux membres du Comité exécutif, soit la préparation du renouvellement de la convention collective : Pierre Lebuis, qui a participé aux négociations de plusieurs conventions collectives, dont la dernière, sera appelé à en coordonner les travaux à titre de 2<sup>e</sup> vice-président; Louis Martin le remplacera au poste de secrétaire. Le mandat de ces personnes débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et se terminera le 31 mai 2013, date à laquelle l'ensemble des postes au Comité exécutif et au Conseil exécutif sera à renouveler.

Le secrétaire fait la présentation de la procédure d'élection.

Sur proposition de François Gauthier, appuyé par Anne Latendresse, Nancy Thede, qui accepte, est élue présidente d'élection.

Sur proposition d'André Achim, appuyé par Jean-Jacques Lavoie, Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élection.

Sur proposition de Pascal Ndinga, appuyé par Doris Jeannotte, Pascal Ndinga, Natacha Godbout, Doris Jeannotte et Julie Lavigne, qui acceptent, sont élues scrutatrices et scrutateur.

La secrétaire d'élection présente la liste des candidatures reçues :

### **Au Comité exécutif**

À la 2<sup>e</sup> vice-présidence : Pierre Lebuis  
Département de didactique

Au secrétariat : Louis Martin  
Département d'histoire de l'art

Nous passons alors à la période de vote. La présidente d'élection invite les déléguées, délégués syndicaux à procéder au vote secret, poste par poste, en utilisant des bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élection :

#### **Au Comité exécutif**

À la 2<sup>e</sup> vice-présidence : Pierre Lebuis

Votes pour : 48  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0  
Pierre Lebuis est déclaré élu.

Au secrétariat : Louis Martin

Votes pour : 48  
Vote contre : 0  
Vote annulé : 0  
Louis Martin est déclaré élu.

#### 8. Divers

##### *Décisions du nouveau gouvernement du Québec*

Pierre Jasmin, professeur au Département de musique, tient à mentionner trois décisions annoncées par le nouveau gouvernement du Parti québécois qui correspondent à des dossiers pour lesquels lui-même, à titre de membre des « Artistes pour la paix », et plusieurs collègues se sont engagés, comme universitaires, au nom de la défense du bien commun : le déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly 2, la fermeture de la mine d'amiante Jeffrey et l'interdiction de la fracturation comme technique d'exploitation du gaz et du pétrole de schiste. Il mentionne se réjouir de la nomination de Martine Ouellet aux Ressources Naturelles et de Daniel Breton et Scott McKay à l'Environnement.

Levée de la réunion à 15 heures.

Le président,

Le secrétaire,

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Lafortune

\_\_\_\_\_  
Pierre Lebuis

*Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 20 septembre 2012)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du Conseil syndical 2012-2013 tenue le 7 juin 2012
3. UQAM, Extrait du procès-verbal de la 485<sup>e</sup> réunion de la Commission des études tenue le 11 septembre 2012 : Modification du programme de certificat en éducation à la petite enfance (perfectionnement)
4. SPUQ, projet de résolution : Demande d'une Commission d'enquête publique sur les opérations policières lors de la grève étudiante de 2012
5. SPUQ, projet de résolution : Course au rectorat : Position du SPUQ sur le profil recherché pour le poste de rectrice, recteur de l'UQAM
6. Secrétariat des instances; Désignation au rectorat : Profil recherché pour le poste de rectrice ou recteur